

11 déc 2021 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 10 décembre 2021](#)

Fonction publique : dispense de service pour la vaccination contre le coronavirus

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé une circulaire visant à prolonger la durée de validité de la circulaire relative à la dispense de service pour la vaccination contre le coronavirus.

Cette circulaire propose de prolonger la durée de validité des circulaires n° 693 et 693bis jusqu'au 30 avril 2022, afin d'offrir à chaque fonctionnaire fédéral la possibilité de recevoir une troisième dose et d'administrer ces rappels dans les centres de vaccination.

Il s'agit des directives concernant :

- l'octroi d'une dispense de service pour la vaccination contre le coronavirus et d'une dispense de service pour les volontaires dans les centres de vaccination
- l'octroi d'une dispense de service pour l'accompagnement des enfants mineurs pendant la vaccination

En outre, la circulaire propose d'octroyer une dispense de service aux fonctionnaires fédéraux pour effectuer un test de dépistage du covid-19 sur la base du *self assessment testing tool*. Ce régime sera d'application du 19 novembre 2021 au 28 février 2022 et pourra être invoqué au maximum trois fois au cours de cette période.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole (NL)
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be